

d'une éloquence brillante; mais il savait par sa sagesse, par sa prudence et par sa modération, produire l'effet qu'il désirait. Aussi le Parlement Provincial lui a-t-il rendu un juste tribut d'hommages par la bouche de ses plus illustres orateurs.

Dans le sein de sa famille, M. Joliette était d'un abord facile et possédait quelque chose d'entraînant. Il avait un tempérament doux et sensible et était doué d'une conversation agréable, et toujours instructive. Toute personne, après l'avoir vu, était frappée de son air affable, de ses manières aisées et de sa conduite franche et honnête. Aussi je ne craindrai pas d'affirmer ici que cet homme si estimable n'avait pas un seul ennemi dans toute la Province. Ainsi, soit que nous considérions sa vie publique ou sa vie privée, nous le voyons le même, c'est-à-dire, un homme au-dessus de tout éloge par ses vertus, par ses talents, par ses lumières et surtout par ses œuvres!

Où, nous pouvons pleurer la perte que nous avons faite en la personne de ce grand homme. Le pays perd un de ses plus beaux ornements; la religion, un de ses bons chrétiens; la société, un de ses membres les plus utiles; l'éducation, un de ses bienfaiteurs les plus constants; l'industrie, le commerce et les arts, un protecteur infatigable; mais surtout le pauvre, l'infirme, la veuve, l'orphelin, un support, un consolateur, un soutien!

Tous, grands et petits, riches et pauvres trouvaient en lui un cœur ouvert à tous leurs chagrins, à toutes leurs infortunes. Il savait répandre par ses avis salutaires et sa douce persuasion, un baume bienfaisant sur les plaies envenimées de la société. Combien de familles n'a-t-il pas protégées et sauvées d'une ruine imminente, en vidant leurs différends d'une manière paternelle? Combien de malheureux n'a-t-il pas arrachés à une mort certaine, par sa bienfaisance et sa charité? Mais c'est surtout sur la jeunesse que se portait toute son affection; elle n'avait pas un ami plus sincère; il l'aimait cette jeune espece, il ne cherchait que son bonheur et ce qui pouvait la rendre utile et glorieuse à son pays. Ce superbe collège, élevé par sa munificence et sous sa direction, le prouve assez; et n'y aurait-il que ce seul monument pour attester son génie et son cœur, ce sol de l'industrie aurait déjà un monument impérissable qui redirait aux générations les plus lointaines, combien le nom de Joliette doit être cher à la jeunesse canadienne! Qu'il vive donc à jamais ce nom cher à notre Bienfaiteur!!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENTREDI 9 AOÛT 1850.

Religieux de St. Basile.

Hier, arriva dans cette ville le Rév. Père Flavienus, Prêtre et Religieux de l'Ordre de St. Basile, au Mont Liban, accompagné de son drogman (truchement) Raçif Gedondi. Nous insérons ici, pour faire connaître le lui de sa visite, la lettre de recommandation que lui a donnée aujourd'hui Mgr. l'Evêque de Montréal.

Nous espérons pouvoir, un autre jour, entretenir nos lecteurs des Mérites du Mont Liban, qui méritent à si juste titre la sympathie du monde entier, à cause de leurs souffrances pour la noble cause de la religion.

Lettre de Mgr. l'Ev. de Montréal pour recommander à son Diocèse le R. P. Flavienus.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal: A tous ceux qui verront les Présents, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous attestons que le Porteur des Présents, le Rvd. Père Flavienus, Prêtre de l'Eglise catholique Grecque, mérite toute confiance, parce qu'il est muni des recommandations les plus honorables. Aussi lui avons-nous

donné tout pouvoir de célébrer ici les S. S. Mystères selon le rite de son Eglise, en communion avec la St. Eglise Romaine; nous prions le clergé et les Fidèles de notre diocèse, de vouloir bien lui accorder les secours qu'il va solliciter de leur charité.

Car nous avons constaté que l'objet de la collecte qu'il fait dans diverses parties du monde catholique est de reconstruire l'Eglise, le couvent et le collège de l'Ordre de St. Basile, auquel il appartient, détruits en haine de la religion, par les Turcs et les Druses, pendant la cruelle persécution excitée en 1844, contre les maronites dont on connaît la fidélité au Siège Apostolique.

Nous ne doutons point que l'affreuse misère à laquelle ont été réduits nos infortunés Frères du Mont-Liban, par attachement à la Foi antique pour laquelle il ont tout sacrifié, ne soit pour tous les cœurs catholiques un puissant motif de s'attendrir au récit de tant de douleurs.

Il est une autre maison de bien sympathiser pour le vénérable Religieux qui nous représente ici nos frères du Levant: c'est le bonheur qu'il y a à être en société entière avec des hommes de tous pays, de toutes couleurs, de toutes langues, de toutes castes. A l'aide du Truchement de la Foi catholique, l'on s'explique et l'on se comprend; et ce qu'il y a encore de plus admirable, c'est que l'on s'aime et s'embrasse en se voyant.

Nous imitons nos pères dans la Foi, qui faisaient couler de toutes les parties du monde des fleuves de charité dans la ville de Jérusalem, quand les Fidèles de cette cité souffraient persécution en portant secours à nos frères de la Syrie. Méritons par nos généreuses offrandes, une place distinguée parmi les bienfaiteurs de cette Eglise désolée. Donnons; et ils prieront pour nous; et Dieu nous le rendra au centuple.

Donné à Montréal, sous notre sceau et sceau, et le contre-sceau de notre secrétaire, le neuf août, mil huit cent cinquante.

IG. EV. DE MONTRÉAL, par Monseigneur, JOS. O. PARÉ Chan. Secrétaire.

The "True Witness"

CATHOLIC CHRONICLE.

Vendredi prochain, le 16 du courant, paraîtra le premier numéro du "TRUE WITNESS and CATHOLIC CHRONICLE." Les abonnés sont priés de vouloir bien payer sans délai le montant de leurs souscriptions, soit en remettant aux agents de leurs localités respectives, soit en l'adressant à G. E. Clerk, Esq: Editor of the "True Witness, Montreal."

N. B. Affranchir toutes lettres ou autres communications.

BULLETIN.

Le retranchement économique.—Examen du Plan de M. Merritt.—Résultats de la session parlementaire de 1850.

Au moment où cette feuille arrive à nos lecteurs, la session des chambres est probablement close. Afin de suppléer les rapports des débats législatifs, interrompus depuis quelques temps, nous tâcherons de donner prochainement une revue générale de la session, ou, tout au moins, une appréciation des lois et des mesures qui ont été sanctionnées.

Cette session parlementaire, déjà prolongée jusqu'à près de trois mois, n'aura pu réaliser aucun des plans gigantesques de retranchement dont s'étaient targués les partisans de l'économie excessive. Il est telle idée économique qui, nonobstant l'objet louable auquel elle tient, n'en doit pas moins aboutir à l'absurde ou à l'impossibilité pratique. Cette remarque s'applique justement au plan de M. Merritt, conception malheureuse, qui n'a pas même le mérite de l'exactitude dans une question de chiffres. Le Toronto Globe critique vivement cette œuvre du commissaire en chef des travaux publics, et la manière dont il le fait nous paraît fort propre à rallier à son opinion ses lecteurs et le public.

Dans son système, M. Merritt ne se propo-

se pas moins qu'une épargne annuelle de £21, 665 sur le total de la dépense publique. La somme est importante, mais, sur les moyens d'arriver à cette économie, M. Merritt avoue que "dans l'ordre actuel des choses, nul retranchement ne peut être effectué," à moins que l'on n'ait recouru à son système. Or, le système de M. Merritt, le voici:

1° Les dépenses pour l'administration de la justice seront à la charge des districts, à l'exception du salaire des Juges du dernier ressort. Il en sera de même à l'égard de l'asile des aliénés, les institutions agricoles et de charité. Les districts percevront en retour les profits des départements judiciaires, des licences d'auberges, de mariages, de boutiques, de bateaux à-vapeur, etc.

2° Il sera établi des Bureaux de commissaires, comme suit:

1° LE BUREAU DE L'ÉCOLE COMMUNE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DISTRICT, lequel aura le maintien absolu de tout le revenu territorial de la Province pour en faire emploi selon les fins de l'École Commune.

2° Le Bureau des Phares, pour l'établissement et l'entretien des Phares, et la perception et les dépenses des droits de tonnage.

3° Le Bureau du fonds amorti, devant percevoir les péages et les revenus des travaux publics, et les employer au paiement de la dette provinciale.

4° Le Bureau des Lettres, qui aura contrôle sur l'Enseignement Grammatical et les revenus des biens des Jésuites, qui seront appropriés à la diffusion des lettres et de l'éducation.

5° Le Bureau de l'Émigration, qui percevra la taxe sur les émigrés et l'emploiera au soutien temporaire des immigrants.

6° Le Bureau de la Milice, chargé de percevoir les sommes provenant d'elle, les amendes etc., et de défrayer les dépenses du département de l'Adjudant-Général.

Limiter le revenu total du gouvernement à la perception des droits de douane, de la taxe maritime, et des droits sur les Encans; et la dépense, à l'intérêt de la dette publique, au gouvernement civil, à la législature, aux salaires des Juges de la plus haute juridiction, au Pénitencier, aux Pensions et autres items divers.

Cet aperçu fait voir que le plan de M. Merritt ne serait exécutable qu'au prix d'un bouleversement complet de l'ordre administratif de la province. Aussi n'hésite-t-il pas à dire que son système n'a rien de neuf, qu'il ne propose qu'un moyen de faciliter l'introduction en Canada d'un mode d'administration "dont le pays, voisait à déjà éprouvé l'efficacité." Ce pays est, aux yeux de M. Merritt, l'Etat de New-York où il eût été de voir trouver les meilleurs exemples à suivre, et les plus grands modèles qui puissent s'offrir à notre imitation en fait de gouvernement.

Entre l'Etat de New-York et cette province, il est des différences de position importantes qui échappent à M. Merritt. Le Canada comprend en territoire une étendue de 340,000 milles carrés; l'Etat de New-York, seulement 46,000. Le gouvernement de l'Etat voisin n'a à pourvoir qu'à ses besoins particuliers et locaux; le gouvernement du Canada, indépendamment de cette administration, remplit une grande partie des devoirs du gouvernement fédéral de l'Union. En un mot, à New-York l'on se gouverne comme on le trouve convenable et pour une certaine somme d'argent; il n'en faut pas concieure qu'en Canada il faille le dépenser que la même somme d'argent, et se gouverner absolument de la même manière.

Quant aux détails du système économique de M. Merritt, ils ne prétent que trop aux critiques dont ils sont le sujet. Nous ne les répéterons pas; il nous suffit de remarquer, d'après le Globe, qu'il y existe des lacunes qui font couler tout le système. Ainsi, à l'article des déductions, l'économiste ne dit pas comment il est possible de les opérer, quelles situations il conviendrait d'abolir à cette fin; à quels employés seraient imposés le travail et les devoirs des situations devenues vacantes. Le retranchement sur les dépenses de la législature donne lieu à la même observation: on fixe le montant qui doit suffire à cette partie, mais on ne dit pas en quel temps, de quelle manière, ni quelle somme il convient de retrancher. On ne peut nier que toute réforme de ce genre que l'on propose, sans indiquer ce qu'il faut mettre à la place de ce que l'on retranche, est fort douteuse en théorie, et fort à craindre quant à l'exécution.

A propos de ce plan de M. Merritt et du mauvais accueil qu'on lui a fait, le Canadian donne ainsi ses prévisions, que nous publions sous réserves:

"Il y a des symptômes d'une nouvelle dislocation du cabinet, et nous ne serions pas surpris de voir le nouveau commissaire en chef des travaux publics, M. Merritt, suivre dans la retraite son prédécesseur immédiat M. Chabot, et même, jusque dans l'opposition, M. Malcolm Cameron. Quelques journaux qui ont soutenu jusqu'ici le ministère, semblent vouloir lui tourner le dos, et le Globe, son organe semi-officiel, fait une sortie violente contre M. Merritt à propos du plan de réforme financière de M. Boulton de Toronto. Ce plan, contre lequel M. Merritt a voté avec ses collègues en chambre, avait été proposé par lui-même, à ce qu'il paraît, au comité des finances ou de la bague, comme il a été appelé à bon droit. Le correspondant du Pilot dit que c'est pour faire pièce à M. Merritt, et pour ridiculiser le ministère, en le forçant de voter contre l'œuvre d'un de ses propres membres, que ce plan a été proposé par M. Boulton."

Les travaux de la session ont repris depuis quelque temps une grande activité, mais ils touchent à leur terme, et plusieurs projets de loi, comprenant ceux qu'a introduits le ministère, seront inévitablement ajournés à la session prochaine. On assure que cent inscrip-

ons, à peu près, démontreront sur la liste. La décision relative aux Réserves du Clergé, les résolutions sur la tenure seigneuriale le bill des réimpressions, celui des monnaies, de l'Émigration, des Cours de Dévision et de comté des Ecoles, de la taxation et des Jurés, pour le Haut-Canada, du Pénitencier et de la réforme des Jeunes délinquants, sont (à l'exception de la première), autant de mesnres ministérielles, et comptent un nombre des résultats fructueux de la session parlementaire de 1850.

Collège de St. Hyacinthe.

Tous ou presque tous nos lecteurs connaissent déjà la nature et la force de l'enseignement que l'on donne à la jeunesse au Collège de St. Hyacinthe. Les comptes-rendus, publiés sur les journaux depuis plusieurs années, y ont suffisamment initié le public, et cette circonstance nous dispense d'en parler longuement aujourd'hui. Nous nous contenterons de dire que l'excellence et l'utilité pratique des études auxquelles on applique dans l'Institution la jeunesse, prennent annuellement un développement nouveau. Ainsi, cette année, la Tenue des Livres a partie double, l'histoire du Canada en Anglais, et la Chimie agricole, ont été enseignées avec un soin tout particulier.—La Tenue des Livres et la Chimie agricole—voilà, sans doute, un excellent complément à cet enseignement mercantile et industriel, déjà si développé, des années précédentes.—Avant de subir examen sur la chimie agricole, un des Elèves prononça un discours sur la nécessité, pour la jeunesse, d'acquiescer ce genre d'éducation propre à la mettre en état d'exploiter les richesses du sol.

Plaise à Dieu que les Professeurs du Collège de St. Hyacinthe soient assez heureux pour détourner leurs élèves d'embrasser en aussi grand nombre les hautes professions, et leur inspirer le goût de l'agriculture, qu'on doit incontestablement regarder comme la première source de la prospérité du Pays!

Dans l'enseignement littéraire les Professeurs s'appliquent à faire comprendre et admirer aux élèves les beautés de la littérature des Pères de l'Eglise. Pour cela on fait traduire aux classes de Rhétorique et de Belles-Lettres les extraits les plus remarquables des Pères Latins. Aux derniers Exercices, il fut prononcé un discours pour démontrer l'importance d'étudier les Œuvres des plus beaux génies du Christianisme, premièrement, parce que cette étude corrige ce que peut avoir de préjudiciable, sous le rapport religieux, l'admiration exclusive des Amateurs de l'Antiquité, et, en second lieu, parce qu'elle offre de très-grands avantages à la jeunesse, par les hautes idées et les sublimes sentiments dont elle la nourrit, ainsi que par les grandes beautés d'éloquence et de style qu'elle offre à apprécier sous le rapport littéraire.

L'enseignement religieux a pris de bien remarquables développements, au Collège de St. Hyacinthe, depuis quelques années. Les quatre classes supérieures suivent simultanément deux Cours.—1° Un Cours dogmatique, qui consiste dans la démonstration des dogmes de la Religion et la solution des principales difficultés élevées par l'incrédulité et l'hérésie.—2° Un Cours d'histoire apologetique de l'Eglise, où l'on passe en revue les traits les plus saillants de cette histoire: On y fait voir l'action de la Providence pour protéger et soutenir l'Eglise. On démontre l'excellence des institutions chrétiennes et on réfute toutes les objections que l'Erreur et la mauvaise foi ont élevées relativement aux faits les plus importants de l'histoire de l'Eglise.

Ces études religieuses formaient, à l'examen, une partie du programme sur lequel les élèves eurent à répondre. On entendit ces jeunes gens donner des développements sur les points suivants:—

Les services rendus par les Ordres Religieux à la société, sous le rapport spirituel et temporel.—La justification de la vie religieuse en elle-même et la solution des difficultés élevées contre les vœux monastiques.—Les raisons de l'usage de la langue latine dans la liturgie romaine.—Les modifications introduites par le christianisme dans la législation civile, notamment par le Code Justinien.—La justification du système pénal de l'Eglise et des immunités et privilèges qui lui furent accordés par les premiers Empereurs chrétiens.—La doctrine du Mahométisme, les causes de sa propagation, et ses effets sur les populations qui l'ont adoptée.—L'importance de l'hérésie des Iconoclastes sous le rapport de l'art qu'elle proscrivait.—Toutes les questions se rattachant à la Souveraineté temporelle du Pape.

L'examen des élèves sur l'enseignement religieux fut accompagné d'une thèse, en deux discours, ayant pour but de démontrer la nécessité des fortes études religieuses pour tout homme appelé à exercer quelque influence sur la société. Ces discours furent vivement applaudis, et le dernier surtout fut déclaré d'une manière admirable.

Analyse du Discours prononcé par le Rév. M. C. LaRoque.

A la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau collège de St. Hyacinthe, le Rév. M. C. LaRoque, curé de St. Jean Dorchester, prononça un discours qui nous parut hautement goûté de l'auditoire distingué qui était réuni pour l'entendre. Nous sommes fâché de ne pouvoir en présenter qu'une brève analyse, dépourvue de toutes les grâces de l'expression, que relevaient encore les charmes du débit. Néanmoins, nous nous décidons à donner cette analyse à nos lecteurs, comme pouvant donner quelque idée de ce qu'étaient les discours.

Dans son exorde, le Prédicateur félicita le Séminaire de St. Hyacinthe de ce qu'il avait plu à Dieu accorder un succès si étendu à l'Établissement, fondé par notre vénéré compatriote, feu Messire Antoine Girouard, auquel il rendit un hommage solennel et bien mérité, pour la belle œuvre dont il a doté son pays.

Puis, après avoir engagé l'auditoire à s'associer aux Membres et aux Elèves de la Maison, pour rendre grâces à Dieu, des bénédictions dont il l'a remplie, il loua le public de ce qu'il avait montré tant de sagesse et de raison dans l'appui et l'encouragement qu'il avait de tout temps accordé au Séminaire de St. Hyacinthe. Cependant, ajouta-t-il, en votre triple qualité de Chrétiens, de Citoyens et de Canadiens, vous ne pouvez agir autrement que vous n'avez fait.

Comme Chrétiens, l'on devrait aimer et apprécier comme on l'a fait, la fondation de M. Girouard, parce qu'elle présentait à l'esprit de foi et de religion, une ressource de plus pour multiplier les élèves du sanctuaire, et donner à toutes les classes de la société des citoyens vertueux. Et déjà l'on avait la consolation de voir que cette espérance était heureusement réalisée. Car, sans mentionner les membres du séminaire de St. Hyacinthe, à une vertu et d'une science reconnues, qui y avaient été élevés et formés, l'on comptait en outre beaucoup d'autres dignes ecclésiastiques dans tous les degrés de la hiérarchie. Et, dans le monde, l'on trouvait dans tous les États des hommes vertueux et estimables, élèves du Séminaire de St. Hyacinthe, auquel ils faisaient le plus grand honneur.

Comme Citoyens, on a apprécié et on devrait apprécier le Séminaire de St. Hyacinthe, parce que le citoyen qui aime véritablement son pays, aime aussi ce qui peut assurer son bonheur et sa prospérité. Or, l'éducation de la jeunesse, une éducation qui la rend vertueuse et morale, intelligente et laborieuse, tient le premier rang entre ces sources de prospérité et de bonheur pour un pays. Ici, on comprend l'importance de l'éducation dont je parle doit avoir la religion pour base; et l'on ne voudrait point de cette éducation impie qui s'est graduellement emparée depuis un peu plus d'un demi-siècle d'une grande partie de la jeunesse européenne, et qui, par les faux principes qu'elle a répandus, a mis les sociétés dans cet état de malaise et d'inquiétude, qui a produit les révolutions terribles qui viennent d'éclater en Europe. Ici, on ne voudrait pas même d'une éducation qui étant trop exclusivement occupé de progrès matériels et d'industrie, conduit à l'indifférence en religion, parce qu'elle néglige la culture de l'âme et du cœur. L'éducation que l'on veut est donc une éducation d'abord religieuse, puis propre à rendre la jeunesse intelligente, active et laborieuse, pour qu'elle puisse exploiter au profit de la société les belles découvertes de tout genre et toute espèce, qui auront signalé notre siècle. L'on avait espéré que le séminaire de St. Hyacinthe serait un moyen de propager une éducation accompagnée de toutes ces conditions, et l'on ne s'est point trompé, comme venait de le prouver l'examen solennel des Elèves où l'on avait pu voir, par la matière des divers enseignements, que l'éducation y était d'abord religieuse, et ensuite tout à fait propre à faire entrer les jeunes gens dans la voie du progrès de l'art et de l'industrie et par conséquent tout à fait propre à donner au pays des citoyens vertueux et utiles.

Comme Canadiens, on avait dû voir avec joie la fondation de M. Girouard. Ici le prélat-curé commença par protester que, quoiqu'il entendit parler des Canadiens-Français, cependant il était loin de vouloir rien dire qui put blesser nos concitoyens d'une autre origine, parce qu'il connaissait trop les qualités estimables qui se trouvent en eux et auxquelles il aimait à rendre hommage, pour oublier les égards et les attentions qu'ils méritaient. La promesse fut tenue, et l'étranger à l'église Française se pût étonner, eût trouvé les préparations oratoires suffisantes, et même délicates. Le prélat-curé, en engageant ses auditeurs presque tous Canadiens-Français à aimer leurs institutions, leur langue et leurs lois, selon le motto reçu, a cependant exprimé le désir que, tout en aimant leur pays, ils Français, ni Anglais, ni Écossais, ni Irlandais; mais seulement un Peuple Canadien, travaillant dans une parfaite union de cœur et de volonté, à promouvoir les intérêts d'un pays, que chaque individu, quel que soit son origine, a droit d'appeler le sien, du moment qu'il se décide à y habiter. Cependant, malgré cela, sans isoler de leurs concitoyens d'une autre origine pour ce qui intéresse les progrès matériels du pays, les Canadiens-Français peuvent aimer ce qui leur est propre et particulier; comme leurs mœurs, leurs coutumes, leurs usages et habitudes de famille; surtout leur langue et leurs autels. Et tout cela serait en danger de périr, sans des institutions du genre de celle fondée par le vénérable M. Girouard, auquel on ne saurait, pour cette raison, jamais témoigner trop de reconnaissance.

L'orateur a ouvert sa conclusion, en louant le zèle et les efforts des membres du Séminaire de St. Hyacinthe à propager et à développer l'œuvre fondée par M. Girouard. Il a admiré le courage qu'ils déploient dans la grande entreprise qu'ils viennent de faire pour lui donner plus d'essor et d'utilité, leur humble abandon à la Providence, et leur dévouement à la cause de la religion. Il a imploré sur leur entreprise la bénédiction du ciel, et il a dit que le ciel la bénirait, parce que le vénérable Evêque du Diocèse qui a déjà tant de fois béni des œuvres semblables ou analogues, allait lui bénir, et qu'il ne bénit jamais en vain. Il a invité le peuple à joindre la voix de sa prière à celle de son premier pasteur. Et il a fini par un chaleureux appel au sentiment national, si vivement intéressé dans le succès d'une semblable entreprise, pour que chacun présentât, selon ses moyens, une offrande en faveur de l'œuvre. Et si, malgré tous ces efforts et ces sacrifices, n'a-t-il ajouté avec émotion, ce qui vous est propre et particulier doit périr, il restera du moins de glorieux monuments, pour attester que tout cela n'aura péri que parce qu'il n'aura pas été possible de le sauver.

"sent sur votre tête! Oh! que vous êtes heureux! gardez l'innocence baptismale, conservez-la toujours; et par les mérites du précieux sang de notre Seigneur Jésus-Christ, allez de vertus en vertus au bonheur éternel. Mes bons soldats français, devenez la milice de Jésus-Christ et celle de son Eglise, comme vous avez été les vaillants libérateurs de Rome. Née dans le schisme, j'ai laissé bien des douleurs dans les mains de Dieu. Priez pour moi et pour les miens. Je me suis senti mal et j'ai dû me retirer. A la même heure, et à un jour semblable à celui-ci, le jour de St. Antoine de Padoue, mon défunt mari m'écrivit ces mots: Je veux être Catholique! Unissez-vous à mes prières! et je m'unis aux vôtres. Acceptez le chapel et les petits objets de dévotion que je vous envoie; ce sont de touchantes preuves de la Communion des Saints. Je vous attends chez moi, dimanche à midi, avec M. l'Abbé Masson; nous dînerons ensemble et nous bénirons le Seigneur, comme dans la primitive Eglise, dans les réunions saintes en Jésus-Christ.

Votre marraine dévouée, PRINCESSE ZÉNÉIDE VOLKOUSKI, NÉE BESASCH.

Un mot maintenant sur cette pieuse dame que tout le monde à Rome connaît sous le nom de bonne princesse. Epouse du général Volkouski, premier Aide-de-camp de l'empereur Alexandre, riche et belle, favorisée par tous les dons de la nature, elle était née dans le schisme russe; mais un jour, à Bautzen,

mourante sur un lit de douleurs, abandonnée des hommes pour ainsi dire, elle se convertit elle-même au catholicisme, sans autre secours que la grâce de Dieu. Elle guérit, puis, après avoir confessé sa foi devant les puissances souveraines, elle quitta les grands airs de la terre pour vivre à Rome dans la retraite et l'humilité. Providence des pauvres, consolation des affligés, elle est aujourd'hui le modèle parfait de toutes les vertus...

Je vous quitte pour aller assister au service funèbre que le Saint-Père fait célébrer dans l'Eglise de Ste Marie du Transtévère, pour le repos de l'âme des victimes de St. Calixte et des soldats français morts sous les murs de Rome. Honneur et paix à leur mémoire!

ALPHONSE BALLEYDIER.

PENSÉES.

Dans les mains d'un magistrat superficiel et borné, qui ne saisit que la lettre de la loi, le glaive de la justice n'est que le fer de l'assassin.

Le cerveau n'a pas plus de droits que l'estomac ou la machine de s'engourdir de ses produits.

L'ignorance produit la superstition; la demi-savoir produit l'athéisme; la vraie science produit la vraie religion.

Les plaisants de profession sont, de tous les âges, les plus insupportables.